

“Les évêques allemands autorisent la pilule du lendemain en cas de viol”

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#), [En Une](#), [Points non négociables](#)

Date : 21 février 2013



La presse internationale aura retenu ceci : « Les évêques allemands autorisent la pilule du lendemain en cas de viol » (titre de [La Croix](#)). Tel serait le sens d'un communiqué publié par la Conférence des évêques d'Allemagne au sortir de leur assemblée plénière à Trèves, qui arrive dans le sillage de [l'affaire](#) d'une femme qui, se disant victime d'un viol sous l'effet d'une drogue, avait été renvoyée de deux établissements catholiques qui lui refusaient la pilule du lendemain.

Ce [communiqué](#), je l'ai traduit, aussi fidèlement que possible (qu'on veuille bien me pardonner les maladresses et éventuellement me les signaler !) pour que toute ambiguïté médiatique soit écartée. Le voici (les mots en gras ont été soulignés par moi) :

L'assemblée plénière s'est saisie de l'affaire de la distribution de la dénommée « pilule d'après » [pilule du lendemain] aux femmes victimes de viol, sous l'aspect de la théologie morale. Le cardinal Karl Lehmann (Mayence), président de la Commission Foi de la conférence des évêques d'Allemagne, a présenté, **sur la base des connaissances scientifiques sur la disponibilité de nouvelles préparations ayant un mode d'action modifié, l'évaluation morale-théologique de l'utilisation de la dénommée « pilule d'après »**. Le cardinal Joachim Meisner (Cologne) a expliqué le contexte de l'affaire du renvoi d'une victime de viol par deux établissements de santé de Cologne avec sa déclaration du 31 janvier 2013, **faite en accord avec la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et avec l'Académie pontificale pour la**

vie.

L'assemblée plénière a confirmé que **les femmes victimes de viol reçoivent évidemment dans les hôpitaux catholiques une aide** humaine, médicale, psychologique et spirituelle. **La fourniture d'une « pilule du lendemain » peut en faire partie, dans la mesure où elle à une action contraceptive et non abortive. Les méthodes médicales et pharmaceutiques qui provoquent la mort d'un embryon, devront continuer de ne pas être utilisées.** Les évêques d'Allemagne font confiance aux établissements sous la responsabilité de l'Eglise pour qu'ils se conforment à ce principe de la théologie morale pour toute décision pratique de traitement. **Dans tous les cas il faut respecter la décision de la femme.** L'assemblée plénière reconnaît la nécessité, à côté de ces premières prises de position sur la « pilule d'après », d'approfondir les autres aspects de la question – en rapport, notamment, avec les personnes compétentes à Rome – et de préciser les modifications nécessaires. Les évêques conduiront avec les responsables des hôpitaux catholiques, les gynécologues catholiques, ainsi qu'avec des conseillères et des conseillers, les discussions correspondantes.

Il faut noter ici plusieurs choses :

1. Le cardinal Meisner, qui avait fait les premières déclarations sur la licéité de prescrire la pilule du lendemain, **s'abrite derrière la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et l'Académie pontificale pour la vie.**

Il se trouve qu'aujourd'hui même, on apprend que l'Académie pontificale pour la vie, en la personne du Dr Gaetano Torlone, membre sortant, a signé un courriel adressé à [ACIPrensa](#) le 19 février sous la responsabilité du président, Mgr Ignacio Carrasco de Paula, où il qualifie de « fausse et trompeuse » l'information qui circule depuis plusieurs jours sur la supposée approbation par ce dicastère ou par le cardinal Meisner de la pilule du lendemain en cas de viol.

Selon ce courriel, le cardinal Meisner affirme simplement que « l'assistance aux femmes qui ont subi un viol représente un processus complexe qui va au-delà de l'aspect pharmacologique ». Il précise que le « cardinal parle de médicament, de n'importe quel médicament qui empêche la conception, non de la pilule du lendemain ». Le Dr Torlone avait précisé qu'en cas de viol, « il est licite d'utiliser des médicaments anticonceptionnels, mais il n'est jamais licite d'utiliser des médicaments abortifs parce qu'il n'est jamais licite d'assassiner un être humain ». Et de rappeler que la vie humaine commence à la « conception », c'est-à-dire à la « fécondation ». Il précise « **Empêcher volontairement la nidation de l'embryon est une action abortive, un péché extrêmement grave.** »

Dans le même temps, le Dr Torlone précise : « Nous ne connaissons pas les déclarations du cardinal Meisner aux médias locaux et en tous les cas elles n'ont pas un intérêt particulier » pour l'APV, « nous connaissons sa foi, sa fidélité à l'Eglise, son abnégation », etc.

Ce qui ne l'empêche pas d'interpréter les dits propos...

2. La déclaration écarte toute utilisation d'une pilule à effet abortif, et c'est tant mieux.

Mais, à l'heure qu'il est, on attend toujours que soit établi le fait qu'une pilule abortive n'ait pas une action anti-nidatoire : cet effet est au contraire souvent affirmé dans les notices de ces pilules et la Food and Drug Administration ne l'écarte pas non plus.

Il faudrait ajouter que la pilule contraceptive « classique », et plus encore celles de 2e et 3e génération, ont parmi leurs effets celui d'empêcher la nidation de l'embryon conçu. Pourquoi cela n'est-il pas rappelé, ni par les évêques allemands, ni par l'APV ?

3. Dans le même mouvement, la déclaration autorise la pilule du lendemain non abortive. Cela existe-t-il ? Laquelle ? S'agit-il – en Allemagne – de céder devant l'entourloupe des laboratoires qui affirment le caractère non-abortif de la pilule en faisant commencer la grossesse à la nidation, 7 jours après la fécondation ?

4. « Dans tous les cas il faut respecter la décision de la femme. »

Autrement dit : de toutes façons, c'est elle qui a le dernier mot, donc toutes ces recommandations et protestations n'ont que peu de poids.

Si elle demande – métaphore – un flingue pour éliminer le tout petit d'homme qu'elle portera peut-être, il faudrait donc le lui donner ?

• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)

© leblogdejeannesmits

[Réseau Riposte catholique](#)